

ASSEMBLÉE DU 27 MARS 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 27 mars 2025, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Catherine Craig-St-Louis, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Est absent :

Monsieur Steven Boivin, conseiller de la Ville de Gatineau

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Louis Poirier soulève une question en lien avec la possibilité de faire passer le corridor du Rapibus sous la montée Paiement dans l'éventualité où un pont interprovincial était construit reliant la montée Paiement, à Gatineau, à la promenade de l'Aviation, à Ottawa (Corridor de l'île Kettle).

CA-2025-014

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2025
3. **Direction générale**
 - 3.1
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 18 mètres électriques avec recharge au garage (ATUQ)
 - 4.2 Modification de contrat – travaux de remplacement d'équipements de levage phase 2.2 : conduite aqueduc brisée et excavation additionnelle (DS2023-050-03)

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Remboursement d'un emprunt à l'échéance
 - 5.2 Adoption du Règlement numéro 178.1 modifiant le Règlement numéro 178 et autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour l'entretien préventif des moteurs d'autobus
6. **Direction des ressources humaines**
 - 6.1 Nomination au poste de directeur de la Direction des ressources humaines
7. **Direction expérience client**
 - 7.1
8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1
9. **Direction de l'approvisionnement**
 - 9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1 Octroi de contrat – services financiers, économiques et commerciaux (SFEC) (BP2024-011-03)
 - 10.2 Création de deux postes réguliers pour le projet de tramway Gatineau-Ottawa
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-015

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 février 2025

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 février 2025 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-016

Achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 18 mètres électriques avec recharge au garage (ATUQ)

ATTENDU QUE les sociétés de transport en commun du Québec, soit la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, le RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE, la SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS, (ci-après les « STC »), désirent acquérir des autobus urbains de 18 mètres électriques avec recharge au garage (ci-après le « Projet »);

ATTENDU que ce Projet d'achat regroupé pour l'acquisition d'autobus urbains 18 mètres électriques avec recharge au garage est prévu ou sous réserve d'acceptation au programme triennal d'immobilisation de la Société;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-041;

ATTENDU l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Société de Montréal (STM) soit mandatée à entreprendre, pour et au nom de la Société à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la STM et les autres sociétés STC participantes, l'acquisition d'autobus urbains 18 mètres électriques avec recharge au garage, pour la période 2028 à 2034;

QUE la STM soit mandatée, sous réserve de l'autorisation finale du ministre des Transports et de la Mobilité durable et sous réserve de l'approbation préalable d'un règlement d'emprunt s'y rapportant par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation, pour :

- a) Adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la Société, pour l'acquisition d'autobus urbains 18 mètres électriques avec recharge au garage, et ce, en autant que les quantités et le montant total du mandat ne dépasse pas :
 - i. Un maximum de 80 autobus urbains de 18 mètres électriques avec recharge au garage;
 - ii. Un montant total maximal de 365 000 000 \$ incluant les options, les taxes, les contingences et l'indexation.
- b) Signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés de la STM, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

QUE dans le cadre de ce mandat, l'application du règlement de gestion contractuelle et du Code de conduite des fournisseurs et politiques de gestion de la STM soit confirmée;

QUE l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), soit mandatée pour la gestion du contrat d'acquisition des autobus.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-017

Modification de contrat – travaux de remplacement d'équipements de levage phase 2.2 : conduite aqueduc brisée et excavation additionnelle (DS2023-050-03)

ATTENDU QUE le 28 septembre 2023, par résolution CA-2023-092, la Société a octroyé un contrat à 4198191 Canada inc. (Les Industries CAMA), au montant de 5 283 641,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement d'équipements de levage et l'agrandissement de six (6) baies de travail dans le cadre de la phase 2.2 du projet de rénovation du CAAG;

ATTENDU QUE lors des travaux d'excavation pour l'agrandissement des baies 56 à 61, une conduite d'aqueduc souterraine non répertoriée a été accidentellement endommagée, nécessitant une intervention immédiate;

ATTENDU QUE les interventions requises pour agrandir les six (6) baies de travail existantes ont engendré un dépassement des volumes de sols contaminés excavés de 369,37 tonnes, dû à :

- l'excavation additionnelle nécessaire pour accéder à la conduite d'aqueduc endommagée et assurer son intégration au réseau;
- une sous-estimation des quantités de sols contaminés lors de la planification initiale du projet, entraînant un volume additionnel de sols à excaver et traiter selon les normes environnementales en vigueur.

ATTENDU QUE les coûts additionnels pour ces travaux s'élèvent à 112 547,96 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-034;

ATTENDU la recommandation de la Direction des services techniques, de la Direction de l'entretien et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYER PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE la modification au contrat de 4198191 Canada inc. (Les Industries CAMA), pour les travaux de réparation d'une conduite aqueduc brisée et pour des travaux d'excavation additionnels, au montant de 112 547,96 \$, taxes incluses, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-018

Remboursement d'un emprunt à l'échéance

ATTENDU QUE la Société a réalisé un emprunt à long terme (par billet/obligation) pour financer le règlement d'emprunt numéro 87;

ATTENDU QUE la date d'échéance de cet emprunt est le 11 juin 2025;

ATTENDU QU'à son échéance, le solde de cet emprunt sera de 1 129 400 \$;

ATTENDU QUE la Société souhaite rembourser le solde de cet emprunt à son échéance;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'à l'échéance de l'emprunt à long terme réalisé pour financer le règlement d'emprunt numéro 87, la Société de transport de l'Outaouais rembourse en totalité le solde de cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-019

Adoption du Règlement numéro 178.1 modifiant le Règlement numéro 178 et autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour l'entretien préventif des moteurs d'autobus

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution CA-2025-011 du 30 janvier 2025, la Société adoptait le *Règlement numéro 178 autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour l'entretien préventif des moteurs d'autobus*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement pour ajuster le montant du règlement à 4 700 000 \$;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 178.1 modifiant le Règlement numéro 178 et autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour l'entretien préventif des moteurs d'autobus soit adopté;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-020

Nomination au poste de directeur de la Direction des ressources humaines

ATTENDU QUE le poste de directeur de la Direction des ressources humaines est vacant depuis le 2 décembre 2024;

ATTENDU QU'afin de combler ce poste, un affichage a été diffusé, à l'interne et à l'externe;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande la nomination de M. Pierre-Luc Mongeon à ce poste;

ATTENDU la recommandation et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE M. Pierre-Luc Mongeon soit nommé au poste de directeur de la Direction des ressources humaines de la Société en date du 28 mars 2025 et qu'il soit assujéti à une période de probation de douze (12) mois;

QUE les conditions de travail de M. Mongeon soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement en vigueur;

QUE l'organigramme de la Direction des ressources humaines soit modifié en conséquence, approuvé et conservé dans les dossiers de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-021

Octroi de contrat – services financiers, économiques et commerciaux (SFEC) (BP2024-011-03)

ATTENDU QUE dans le cadre de sa gestion des affaires de la Société, le directeur général a formé un bureau de projet dédié au projet de tramway Gatineau-Ottawa (BPTGO);

ATTENDU QU'à ce stade d'avancement du projet de tramway, il convient d'octroyer un contrat pour l'obtention de services financiers, économiques et commerciaux (SFEC) nécessaires à la réalisation des prochaines étapes dudit projet;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat pour les services financiers, économiques et commerciaux (SFEC);

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, deux (2) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	Prix contrat de base (Taxes incluses)	Options (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Deloitte S.E.N.C/s.r.l.	1 214 905 \$	3 409 440 \$	4 624 345 \$
Ernst & Young s.r.l.	1 571 406 \$	4 347 665 \$	5 919 071 \$

ATTENDU QUE la soumission de Deloitte S.E.N.C/s.r.l. est celle ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-039;

ATTENDU la recommandation du BPTGO et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
 ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les services financiers, économiques et commerciaux (SFEC), soit octroyé à Deloitte S.E.N.C/s.r.l., au montant pouvant totaliser 4 624 345 \$, taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-022

Création de deux postes réguliers pour le projet de tramway Gatineau-Ottawa

ATTENDU QUE la Société planifie l'aménagement d'un tramway vers l'ouest de la ville;

ATTENDU QUE le Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa (BPTGO) entre dans une phase intensive de planification du projet et doit mener à terme toutes les activités inhérentes à celle-ci;

ATTENDU QUE cette phase de planification s'échelonne sur cinq (5) années et que le développement de l'expertise au sein du Bureau de projet est essentiel à l'atteinte des objectifs;

ATTENDU QU'à la suite de réflexions au sein du BPTGO, des besoins rattachés à certaines spécialités ont été identifiés pour compléter l'équipe en place;

ATTENDU QUE la dépense en découlant est admissible aux subventions accordées par nos partenaires;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2025-040;

ATTENDU la recommandation du BPTGO et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
 APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
 ET RÉSOLU :

QUE les deux (2) postes réguliers suivants soient créés au sein du Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa et que les conditions de travail soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement :

- Coordonnateur(trice) d'études
- Administrateur(trice) de contrat

QUE la Direction des services au projet du BPTGO soit autorisée à enclencher les processus de recrutement;

QUE l'organigramme du BPTGO soit modifié en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CA-2025-023

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Craig-St-Louis
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 10.

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée